

POUR INFORMATION

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 15 décembre 2025.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marie pour l'adoption du budget, tenue le 15 décembre 2025 à 19 h, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à Sainte-Marie.

Sous la présidence de Luce Lacroix,

Étaient présents : Clémence Faucher
Marie Douce Guay
Sébastien Drouin
Sébastien Caux
Dany Drouin
Steve Rouleau

formant quorum de ce conseil.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

2025-12-681

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence :

Il est résolu :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2025-12-682

ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2026

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires de la Ville de Sainte-Marie pour l'année 2026;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Sébastien Caux,
Appuyé par le conseiller Steve Rouleau,

ET il est résolu :

QUE ce conseil accepte le budget de la Ville de Sainte-Marie pour l'année 2026 tel que présenté par la trésorière de la Ville qui s'établit comme suit :

REVENUS

Taxes

Activités de fonctionnement	27 573 618 \$
Activités d'investissement	1 500 000 \$
Compensations tenant lieu de taxes	815 826 \$
Transferts	1 568 296 \$
Services rendus	2 757 167 \$
Impositions de droits	429 700 \$
Amendes et pénalités	186 520 \$
Autres revenus (ex : revenus d'intérêts)	190 100 \$

TOTAL DES REVENUS

35 021 227 \$

Moins : revenus d'investissement

(1 500 000 \$)

TOTAL DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT

33 521 227 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration générale	5 383 226 \$
Sécurité publique	4 433 055 \$
Transport	4 171 818 \$
Hygiène du milieu	5 920 155 \$
Santé et bien-être	46 272 \$
Aménagement, urbanisme et développement	1 953 492 \$
Loisirs et culture	7 044 508 \$
Frais de financement	1 653 021 \$

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

30 605 547 \$

EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE

2 915 680 \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Financement	(2 305 878) \$
Remboursement de la dette à long terme	
Affectations	
Activités d'investissement	(57 302) \$
Excédent de fonctionnement affecté	0 \$
Réserves financières et fonds réservés	(552 500) \$
TOTAL DES AFFECTATIONS	(609 802) \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES	<u>- \$</u>

QUE la trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie, les documents concernant le budget 2026 et les transmettre, si requis, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE conformément à la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est autorisée à publier un document explicatif du budget 2026.

Certificat de crédits du trésorier numéro 1 (budget 2026).

Adoptée à l'unanimité.

2025-12-683

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNEES 2026-2027-2028

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du programme triennal d'immobilisations pour les années 2026-2027-2028 de la Ville de Sainte-Marie;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Clémence Faucher,
Appuyé par le conseiller Sébastien Drouin,

ET il est résolu :

QUE ce conseil accepte le programme d'immobilisations triennal pour les années 2026-2027-2028 de la Ville de Sainte-Marie tel que présenté par la mairesse de la Ville, dont les dépenses triennales prévues s'élèvent à 40 492 500 \$, soit 15 172 500 \$ pour l'année 2026, 14 270 000 \$ pour l'année 2027 et 11 050 000 \$ pour l'année 2028.

QUE conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est autorisée à publier un document explicatif du programme triennal d'immobilisations pour les années 2026-2027-2028.

Adoptée à l'unanimité.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1941-2025
ÉTABLISSANT LES TAUX DE LA TAXE SUR LA VALEUR FONCIÈRE POUR
L'ANNÉE 2026**

Avis de motion est donné par la conseillère Marie Douce Guay qu'elle soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1941-2025 établissant les taux de la taxe sur la valeur foncière pour l'année 2026.

Le projet du règlement numéro 1941-2025 est déposé par la conseillère Marie Douce Guay, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1942-2025
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET DES COMPENSATIONS POUR LE
SERVICE D'AQUEDUC MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2026**

Avis de motion est donné par la conseillère Dany Drouin qu'elle soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1942-2025 décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour le service d'aqueduc municipal pour l'année 2026.

Le projet du règlement numéro 1942-2025 est déposé par la conseillère Dany Drouin, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1943-2025
ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR LE SERVICE D'ÉGOUT SANITAIRE ET
POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES POUR L'ANNÉE 2026**

Avis de motion est donné par le conseiller Sébastien Caux qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1943-2025 établissant la tarification pour le service d'égout sanitaire et pour l'épuration des eaux usées pour l'année 2026.

Le projet du règlement numéro 1943-2025 est déposé par le conseiller Sébastien Caux, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1944-2025
FIXANT LA TARIFICATION POUR LE SERVICE DE COLLECTE, DE TRANSPORT
ET DE DISPOSITION DES DÉCHETS POUR L'ANNÉE 2026**

Avis de motion est donné par le conseiller Sébastien Drouin qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1944-2025 fixant la tarification pour le service de collecte, de transport et de disposition des déchets pour l'année 2026.

Le projet du règlement numéro 1944-2025 est déposé par le conseiller Sébastien Drouin, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1945-2025
AUTORISANT LE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES 2026 DE LA VILLE DE
SAINTE-MARIE EN TROIS (3) VERSEMENTS**

Avis de motion est donné par le conseiller Steve Rouleau qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1945-2025 autorisant le paiement des taxes municipales 2026 de la Ville de Sainte-Marie en trois (3) versements.

Le projet du règlement numéro 1945-2025 est déposé par le conseiller Steve Rouleau, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1946-2025
ASSUJETTISANT AU PAIEMENT D'UNE COMPENSATION POUR SERVICES
MUNICIPAUX CERTAINS PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES EXEMPTS DE TOUTE
TAXE FONCIÈRE, MUNICIPALE OU SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2026**

Avis de motion est donné par la conseillère Clémence Faucher qu'elle soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1946-2025 assujettissant au paiement d'une compensation pour services municipaux certains propriétaires d'immeubles exempts de toute taxe foncière, municipale ou scolaire pour l'année 2026.

Le projet du règlement numéro 1946-2025 est déposé par la conseillère Clémence Faucher, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1947-2025
ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2026 POUR LA MISE EN PLACE
D'UN SERVICE DE VIDANGE, TRANSPORT, TRAITEMENT ET VALORISATION
D'EAUX USÉES D'INSTALLATIONS SEPTIQUES NON RACCORDEES À UN
RÉSEAU D'ÉGOUT MUNICIPAL AUTORISÉ**

Avis de motion est donné par la conseillère Marie Douce Guay qu'elle soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1947-2025 établissant la tarification pour l'année 2026 pour la mise en place d'un service de vidange, transport, traitement et valorisation d'eaux usées d'installations septiques non raccordées à un réseau d'égout municipal autorisé.

Le projet du règlement numéro 1947-2025 est déposé par la conseillère Marie Douce Guay, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Quatre (4) personnes, dont une journaliste, assistent à la séance. Trois (3) personnes posent des questions et émettent des commentaires.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de l'assemblée à 19 h 35.

M^e Hélène Gagné, OMA
Greffière.

Luce Lacroix,
Mairesse.